

PARLONS VERT



Une publication du Service de protection de l'environnement

Volume 3, numéro 3, automne 1993
ISSN 1188-3022

Centre de technologie environnementale

Succès flamboyant d'une expérience à Terre-Neuve

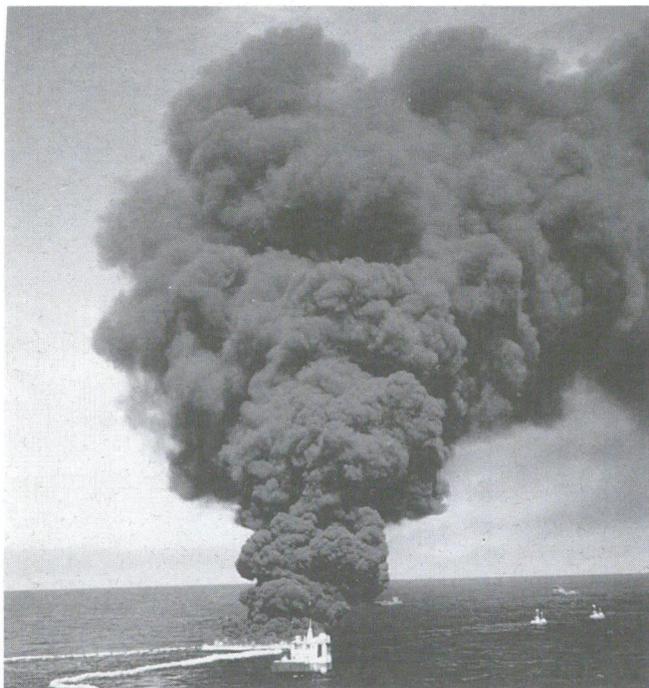
Comme vous le savez grâce au dernier numéro de Parlons vert, des chercheurs d'Environnement Canada et de 25 autres organismes du Canada et des États-Unis «ont mis le feu» le 12 août au large de St. John's, Terre-Neuve, pour l'Expérience de brûlage au large de Terre-Neuve (NOBE).

Ils ont mis le feu à 500 barils de pétrole brut pour tester l'efficacité du brûlage du pétrole en mer pour le nettoyage des déversements de pétrole. Deux années de planification ont précédé le test, et il s'est déroulé sans anicroche. En fait, comme vous pouvez le constater grâce au commentaire d'un témoin visuel ci-après, ce fut un «succès flamboyant».

«Nous sommes heureux que ce soit terminé, et tout s'est passé si bien», de dire Nanci Laroche, qui a aidé à organiser le projet et qui a été témoin de son succès complet. «Nous étions si près de la fin de notre fenêtre d'occasion que nous avions peur de ne pouvoir réaliser l'expérience. Mais tout a

fonctionné, et tout notre temps et nos efforts ont été récompensés. Le brûlage en mer est vraiment une méthode importante pour le nettoyage des déversements de pétrole; c'est une méthode efficace et rentable.»

(Suite à la page 2)



Expérience de brûlage de pétrole au large de Terre-Neuve (Photographie gracieuseté de la Division des sciences des urgences)

SOMMAIRE...

- 2- Réduire nos déchets
Abaissement des limites d'émissions
- 3- Meilleure prévision
Projet de construction du CTE
- 4- Rapport sur le cours de la SCÉ
Règlements sur les substances appauvrissant la couche d'ozone en Colombie-Britannique
- 5- Laboratoires d'EC à l'oeuvre
Centre d'échange sur les technologies environnementales
- 6- Sous les projecteurs :
Division de l'analyse des données sur la pollution
- 7- Les péchés de notre passé
Tournoi de tennis
- 8- Allées et venues

(Suite de la page 1)

«Le feu était spectaculaire, d'ajouter Laroche. Il a commencé lentement, puis les flammes sont restées basses. Ensuite, il s'est développé un grand panache de fumée, dont une partie est allée droit dans l'air pour environ deux kilomètres, puis le panache a tourné vers l'est.»

Le projet NOBE consistait en deux expériences de brûlage: la première pour tester les effets du brûlage du pétrole en mer, et la deuxième pour vérifier les résultats de la première. Pour le premier brûlage, un total de 48,3 mètres cubes de pétrole ont été déversés dans un barrage à l'épreuve du feu de 700 pieds sur l'océan. Le pétrole a brûlé pendant une heure et demie, et le brûlage a atteint un taux d'efficacité de 99 pour cent. Le deuxième brûlage s'est déroulé comme le premier, mais un vent de huit kilomètres a amené le panache de fumée à s'élever à un angle d'environ 45 degrés, montrant les effets d'un vent même léger sur un tel exercice.

«Les deux feux ont duré plus longtemps que prévu, mais le temps supplémentaire a permis aux

hélicoptères et aux bateaux d'échantillonnage télécommandés de prélever plus d'échantillons», de dire Laroche. «En fin de compte, cela donnera de meilleures données sur l'expérience. Le changement du vent pendant la deuxième moitié de l'expérience nous a également procuré une information importante sur l'effet du vent sur le brûlage en mer.»

Les effets environnementaux exacts du brûlage ne seront pas connus avant six mois, mais jusqu'à maintenant, ils semblent minimes. Les résidus de chaque brûlage ont été recueillis facilement dans le barrage de récupération secondaire. En outre, un expert du Service canadien de la faune se trouvant sur les lieux a observé qu'aucun spécimen faunique ne risquait quoi que ce soit, et le submersible télécommandé de la Environmental Protection Agency des États-Unis sous le feu n'a constaté aucune preuve de danger pour la vie marine.

Nanci Laroche

Division des sciences des urgences
(613) 991-1114

Administration centrale—Bureau de la gestion des déchets

Vers l'an 2000— Réduire nos déchets

Le tournant du siècle se présentant dans seulement sept ans, le Canada participe à un ambitieux projet visant à réduire la quantité de déchets dangereux et non dangereux dont on dispose.

Environnement Canada mène la voie en travaillant avec l'industrie, des groupes gouvernementaux et le grand public sur les «quatre R» de la gestion des déchets qui s'appliquent au travail et à la maison : réduire, réutiliser, recycler et récupérer.

Plusieurs activités sont en cours ou sont planifiées pour s'assurer que le Canada réalise son objectif du *Plan vert* de réduction des déchets de la moitié d'ici l'an 2000.

Gerry Andrews

Chef, Planification Stratégiques
(819) 953-8241

Administration centrale—Direction des programmes industriels

Abaissement des limites d'émissions d'oxydes d'azote et de composés organiques volatiles

Un autre objectif a été atteint dans le plan fédéral-provincial visant à limiter les émissions de deux importantes contributions au smog: les oxydes d'azote et les composés organiques volatiles. En travaillant avec les intéressés, Environnement Canada a révisé ses directives concernant le contrôle des émissions des centrales électriques au charbon, au pétrole et au gaz à compter de 1995.

Les directives contiennent également des normes pour le dioxyde de soufre et les émissions de particules ainsi que l'opacité des gaz de combustion.

Conformément à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, les directives révisées ont été publiées dans le numéro de mai 1993 de la Gazette du Canada. Toutefois, toujours vigilant, Environnement Canada continuera de travailler avec les intéressés à des révisions toujours plus strictes des normes d'émissions d'oxydes d'azote devant entrer en vigueur en l'an 2000.

Geoff Ross

Chef, Pétrole, Gaz et Énergie
(819) 997-1222

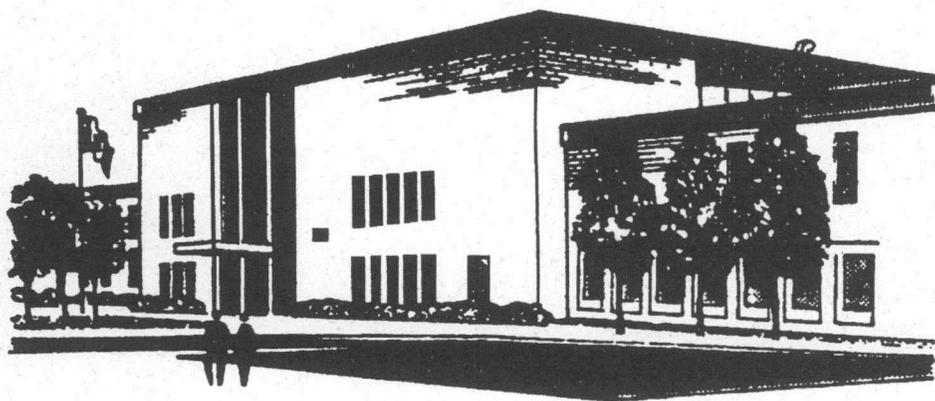
QUELLE PHOTO CHOISIRONT-ILS?

Quelle photo choisiront-ils pour la couverture du calendrier 1994 du Service de protection de l'environnement?

Cette question des plus importantes trouvera sa réponse le 26 octobre lorsque les photographies seront jugées par Malak, Greg Hopp du *Ottawa Citizen*, et François Guimont, de notre service. Nous annoncerons le nom du gagnant dans le numéro de décembre de *Parlons vert*.

Si vous ratez l'échéance de cette année, commencez à prendre des photos pour le concours de l'an prochain!





**Administration centrale—Direction
des affaires réglementaires et de
l'intégration des programmes**

MEILLEURES PRÉVISIONS POUR EC

La prévision des émissions de SO_2 , de NO_x , de CO_2 et de composés organiques volatiles n'est pas une activité nouvelle au Canada. Depuis 1972, Environnement Canada est à la hauteur de ses obligations en vertu d'accords nationaux et internationaux de réduction des émissions en observant des secteurs où les émissions posent des problèmes, en examinant les effets des options en matière de politiques et en réalisant des progrès en regard des objectifs de réduction des émissions.

Dans le passé, Environnement Canada établissait la prévision des émissions à l'aide de données économiques annuelles et de facteurs de croissance sectoriels. Toutefois, Environnement Canada s'est uni à Apogee Research International pour rendre l'ensemble du processus plus complet.

Ils ont mis au point un système qui permettra d'obtenir des prévisions plus rapidement et plus efficacement, et selon divers scénarios détaillés. Ce système tiendra compte des caractéristiques des carburants consommés ainsi que des technologies de contrôle des émissions. Il prendra également en considération les politiques de protection de l'environnement et permettra d'examiner comment les nouvelles politiques pourraient influencer les sources d'émissions. Si la source est une centrale ou un service public, par exemple, le modèle permettra de prévoir comment une nouvelle politique pourrait influencer le niveau d'activité de la centrale, et de refléter l'utilisation de technologies de production, d'apports énergétiques ou de moyens de contrôle des émissions plus propres.

Grâce à ces progrès, nous sommes sur la bonne voie d'une meilleure prévision des émissions après toutes ces années.

Libby Greenwood

*Division de l'analyse des
données sur la pollution
(819) 953-1659*

**Centre de technologie environnementale—Direction des finances et de
l'administration**

Importante construction entreprise pour le Centre de technologie environnementale

Le Centre de technologie environnementale (CTE) d'Ottawa entre dans la deuxième année d'un grand programme pluriannuel de construction. La première phase (1992-1993) a vu l'expansion de cellules d'essai de véhicules et l'ajout d'un laboratoire d'analyse des carburants à la Division des sources mobiles d'émissions (DSME). Les deux installations ont été occupées en juin.

Le projet d'expansion de l'immeuble découle d'une recommandation figurant dans une étude entreprise par la Gestion et exploitation des installations (GEI) qui a engagé J.L. Richards and Associates Ltd. pour évaluer comment le CTE répondra jusqu'à l'an 2000 aux besoins futurs et aux initiatives prises par les diverses divisions dans le cadre du *Plan vert*.

J.L. Richards a rapporté que dans l'ensemble, l'immeuble était en excellent état grâce aux travaux de réfection de la GEI, mais qu'il faudrait davantage d'espace pour répondre aux besoins actuels et futurs des programmes. La société d'ingénierie a proposé un plan pluriannuel d'expansion en vue de satisfaire à ces besoins, et la GEI a établi un plan à long terme, ayant le plein appui de la direction, indiquant les besoins d'expansion, les exigences en matière de santé et de sécurité et les projets de soutien de l'expansion des immeubles.

Au cours de la deuxième phase, en 1993-1994, on concevra pour la Division des sciences de l'environnement une installation pour les véhicules scientifiques d'urgence. Cet ajout fournira de l'espace de bureau, les laboratoires et un centre de service et d'entreposage pour les véhicules d'intervention en cas d'urgence de la division.

Les années suivantes, l'espace à bureaux de la Division des mesures de la pollution sera élargi et un bâtiment d'intervention sera conçu et construit pour la Division des urgences environnementales. Cette structure comprendra des installations d'essai de la combustion, de l'extraction et d'essais des solvants, et de nettoyage des sols. En outre, l'espace de bureau sera agrandi du côté nord-est de l'immeuble.

Cette année, le système principal d'alimentation électrique de l'immeuble sera rénové. Le CTE tirera aussi avantage du Programme de l'Initiative en matière de bâtiments fédéraux pour améliorer sa rentabilité énergétique, notamment les contrôles du système d'aération de l'immeuble.

Randy Bloom

*Division de la gestion
des installations et des opérations
(819) 953-0231*

Le cours sur la surveillance constante des émissions, un succès retentissant

L'emploi des lignes directrices de pollution atmosphérique et des normes pour les sources de combustion stationnaire dépend de la mise au point de méthodes de mesure visant à surveiller leur application. Il existe plusieurs façons d'estimer les émissions de polluants, comme les oxydes d'azote et le dioxyde de soufre, à l'aide d'échantillons ou d'analyses prévisionnelles. Toutefois, une tendance croissante consiste à installer un système de haute technologie pour mesurer et enregistrer les niveaux de pollution de manière continue, qu'on appelle la Surveillance constante des émissions (SCÉ).

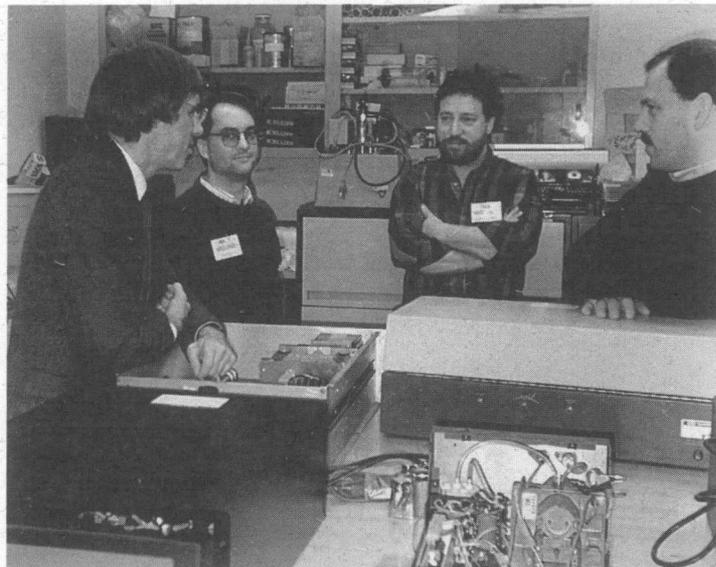
En consultation avec l'industrie et les provinces, Environnement Canada a mis au point des protocoles de mesure et des caractéristiques de la SCÉ dans les centrales électriques canadiennes. Il paraissait logique d'organiser un forum à l'intention du personnel gouvernemental et de l'industrie, au cours duquel ils en apprendraient davantage sur les nouveaux protocoles de SCÉ et ils pourraient débattre de l'extension future de la SCÉ aux turbines à gaz, aux chaudières industrielles, aux fours à ciment et aux fourneaux importants. Le résultat a été un cours technique de trois jours sur la SCÉ, cours coparrainé par la Division du pétrole, du gaz et de l'énergie de la Direction des programmes industriels et la sous-section de l'assurance de la qualité et de la surveillance continue des sources du Centre de technologie environnementale (CTE).

M. James Jahnke, de la Caroline du Nord, expert reconnu dans ce domaine, a été engagé pour donner le cours à 25 participants au CTE en février 1993. Les participants provenaient des industries de production d'électricité, de transmission du gaz naturel et de la fabrication d'équipement ainsi que des gouvernements provinciaux et fédéral. À l'aide de présentations audiovisuelles, M. Jahnke a réussi à transformer un sujet hautement technique et difficile en une expérience d'apprentissage très intéressante et efficace.

Nous remercions beaucoup Brian Williams, Jonathon Williams et Ray Limoges du CTE d'avoir organisé ce cours et de nous avoir fait visiter à fond leur laboratoire et leur équipement de mesure. Nous utiliserons ces installations ainsi que les informations échangées pendant le cours pour poursuivre nos efforts de collaboration en ce qui concerne la mise au point d'un protocole de mesure pour les turbines à gaz et les autres sources de combustion, comme le demande le plan de gestion des oxydes d'azote et des composés organiques volatiles. Un deuxième cours a été offert en septembre, et un

troisième est prévu pour le printemps 1994 dans la région de l'Atlantique.

Manfred Klein
Division du pétrole, du gaz et de l'énergie
(819) 953-6630



M. James Jahnke (à gauche) parlant du matériel de SCÉ avec des participants au cours.

Région du Pacifique et du Yukon

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE MET EN OEUVRE UN RÈGLEMENT SUR LES SACO

La Colombie-Britannique a annoncé son règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) en février de cette année. Le règlement prescrit les pratiques de récupération et de recyclage des SACO qui sont utilisées dans le matériel stationnaire et mobile.

Il s'agit du point culminant d'un effort de deux ans du ministère de l'Environnement, des terres et des parcs de la C.-B., avec une importante contribution de l'expertise technique du personnel de Protection de l'environnement. Le succès de cette

initiative est un excellent exemple d'un partenariat fédéral-provincial.

La mise en oeuvre du règlement reflète également l'engagement de la C.-B. à appliquer le plan d'action national du Conseil canadien des ministres de l'environnement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone.

S. Liu/E. Wituschek
Région du Pacifique et du Yukon
(614) 666-2104/666-2815

Les laboratoires d'Environnement Canada à l'oeuvre pour nous

Dans tout le Canada, Environnement Canada administre un réseau de laboratoires qui offrent au ministère d'importantes données chimiques et biologiques sur l'environnement. D'un océan à l'autre, les laboratoires analysent une variété d'échantillons d'air, d'eau, de déchets, de faune, de sédiments, de sols et de poisson pour appuyer les politiques et les programmes d'Environnement Canada. Le travail de ces scientifiques et techniciens très compétents appuie l'établissement de normes, politiques et règlements sur la protection de l'environnement, l'évaluation des tendances nationales et l'application des lois fédérales.

Le personnel d'Environnement Canada est expert dans les méthodes et l'équipement utilisés par le gouvernement et le secteur privé. En fait, les laboratoires doivent être assez versatiles pour traiter des programmes de surveillance à long terme qui demandent concentration et uniformité,

et s'attaquer également aux grandes urgences environnementales, par exemple l'incendie des BPC à Saint-Basile-le-Grand en 1988.

Toutefois, pour la plupart, les laboratoires d'Environnement Canada effectuent du travail analytique à l'appui des programmes ministériels ou des règlements qu'Environnement Canada est chargé d'appliquer, nombre d'entre eux en association avec les provinces. En général, le personnel des laboratoires vérifie les données de l'industrie, mais il peut également rassembler des preuves en vue d'une poursuite.

Les laboratoires d'Environnement Canada mettent également au point de nouvelles méthodes pour exercer les activités de surveillance et appuyer les règlements. Les résultats de leurs recherches et de leur expérience de nouvelles technologies analytiques sont souvent transférés au secteur privé, par des accords particuliers ou lors de conférences, d'ateliers, ou dans des

publications. Ce transfert d'informations a aidé, par exemple, à réduire les coûts pour le gouvernement et pour l'industrie en réduisant l'utilisation des solvants ou en mettant au point des moyens de les recycler à l'aide de technologies qui ne dépendent pas des solvants, et en établissant des méthodes plus efficaces.

Bien que chaque laboratoire puisse différer quant à ses programmes, à ses ressources et à l'expertise de son personnel, si un laboratoire ne peut pas à lui seul traiter une analyse, le travail peut se faire ailleurs. Le comité des gestionnaires de laboratoire peut prendre des dispositions pour qu'un autre laboratoire d'Environnement Canada, un laboratoire du secteur privé ou un laboratoire universitaire offre l'expertise nécessaire.

Richard Turle

*Président, Comité des gestionnaires de laboratoire
(613) 990-8559*

Région du Pacifique et du Yukon

Nouveau centre d'échange sur les technologies environnementales canadiennes

Un nouvel échange d'informations sur les technologies a été établi grâce aux efforts combinés de la Direction du développement des technologies et de Protection de l'environnement dans la région du Pacifique et du Yukon. Le centre d'échange sur les technologies environnementales canadiennes (CITEC) est établi dans le cadre de l'initiative (la technologie au service des solutions) du *Plan vert* visant à améliorer l'échange de données à jour sur les nouvelles technologies environnementales et leur potentiel de commercialisation. Établi en tant que projet pilote, il fournira d'abord de l'information à la Colombie-Britannique et au Yukon, mais on prévoit l'élargir à l'échelle nationale si le projet réussit.

Le CITEC sera une base de données accessible par ordinateur organisée en

trois sections. Une section présentera une liste des technologies environnementales pré-commerciales offertes sur le marché. Une deuxième section présentera une liste de programmes de financement publics et privés pour aider à commercialiser les nouvelles technologies. Une troisième section annoncera les conférences, les colloques et les ateliers présentant un intérêt pour l'industrie de l'environnement.

L'information sera précieuse pour les petites et moyennes entreprises de l'industrie de l'environnement, les universités et les institutions du secteur public.

Le CITEC sera établi avec les conseils de l'Association canadienne de l'industrie de l'environnement, d'Industrie, Sciences et Technologie Canada, de Diversification de l'économie

de l'Ouest, du Conseil des sciences de Colombie-Britannique, du ministère de l'Environnement, des Terres et des Parcs de Colombie-Britannique, et du Conseil national de recherches.

La Direction du développement des technologies vous invite à contribuer à la base de données dans les domaines suivants:

- Technologies environnementales (pré-commerciales)
- Programmes de financement (publics et privés)
- Conférences, colloques et ateliers présentant un intérêt pour l'industrie de l'environnement.

**Fred Claggett/Clive Saunders/
Sheila Horte**

*Région du Pacifique et du Yukon
(604) 666-6262/666-9066*



**Sous
les
projecteurs...**

*Administration centrale—Direction des affaires réglementaires et
de l'intégration des programmes*

Division de l'analyse des données sur la pollution (DADP)

La Division de l'analyse des données sur la pollution (DADP), de la Direction des affaires réglementaires et de l'intégration des programmes, est chargée d'une variété de programmes visant à déterminer et à quantifier les sources de pollution. Ces activités comprennent l'élaboration d'inventaires multi-médias des émissions polluantes, la mise au point de méthodologies d'estimation des émissions, l'analyse des tendances des émissions et de la qualité de l'air ambiant, la prévision des émissions, le développement de logiciels, et la mise à jour d'inventaires spéciaux de données à l'appui des programmes à l'intérieur et à l'extérieur du Service de protection de l'environnement. La DADP publie également des rapports et des fiches techniques, et elle répond aux demandes de renseignements généraux.

Les activités de la division sont axées sur les inventaires. Un inventaire des émissions est un dossier complet et exact des polluants émis dans tous les éléments environnementaux (air, eau et sol). L'inventaire comprend les anciennes données sur les émissions de polluants et évalue grâce à elles l'effet des rejets de polluants sur l'environnement. Les données peuvent être compilées à l'échelon provincial ou national ainsi que pour d'autres secteurs géographiques. Cette information est utilisée pour établir les tendances, fixer des objectifs quant aux émissions et mettre au point des stratégies de contrôle pour le présent et le futur. Les inventaires sont également utiles dans le domaine de la dispersion et des modèles atmosphériques, de l'analyse énergétique, à des fins de

recherche et pour fournir de l'information au public.

Par le passé, les inventaires de la DADP ont permis d'appuyer des programmes ministériels comme ceux portant sur les pluies acides, le smog urbain, les évaluations des substances d'intérêt prioritaire et, plus récemment, les modifications climatiques. La plupart de ces inventaires sur les émissions ont été établis par les employés de la DADP avec un apport sur les sources ponctuelles importantes de la part de leurs homologues provinciaux. Grâce à l'établissement du Répertoire national des rejets de polluants (RNRP), la façon dont sont élaborées les données d'inventaire et la raison pour laquelle elles sont produites connaîtront une modification fondamentale. Par exemple, pour la première fois, des établissements commerciaux canadiens respectant certains critères seront obligés par la loi (article 16 de la LCPE) de signaler leurs émissions de polluants.

1990 est l'année la plus récente pour laquelle il existe des inventaires nationaux. En décembre 1992, un rapport intitulé «Estimations des émissions de gaz à effet de serre au Canada en 1990» (EPS 5/AP/4) a été publié. L'inventaire commun des rejets polluants de 1990—compilé par la DADP, les bureaux régionaux et les ministères provinciaux de l'environnement—est pratiquement terminé. Il comprendra plus de deux fois plus de sources ponctuelles que les inventaires nationaux antérieurs.

Un nouveau système de base de données est en voie d'élaboration pour tous les gaz; il offrira de meilleures

capacités de rapport et permettra l'analyse des émissions actuelles et prévues à l'aide d'un système d'information géographique. En outre, un modèle intégré de prévisions est maintenant disponible; il utilisera les données sur les technologies à venir, les règlements et les conditions macroéconomiques.

Pour de plus amples renseignements sur les services de la DADP et les rapports disponibles, communiquez avec :

Chef

Ron Solman (819) 997-8545

Gaz à effet de serre

Art Jaques (819) 994-3098

Polluants courants

Marc Deslauriers (819) 994-3069

NPRI

François Lavallée (819) 994-4073

Prévisions

Libby Greenwood (819) 953-1659

Systèmes d'information

David Allingham (819) 953-1557

Tendances de la qualité de l'air ambiant

Tom Furmanczyk (819) 994-3128

Chef, Agent des projets spéciaux

Marielle Nobert (819) 953-0669

Nettoyage des péchés de notre passé

Au moment de terminer sa quatrième année d'activités, le Programme national d'assainissement des lieux contaminés (PNALC) se prépare à nettoyer les péchés de son passé.

Quels sont ces péchés? La mauvaise gestion des substances toxiques, des contrôles environnementaux inadéquats, l'ignorance des effets environnementaux des activités industrielles. Ils comprennent les déversements des industries ou du transport nettoyés inadéquatement, les sols et les nappes phréatiques contaminés par les fuites de réservoirs souterrains et les restes des installations industrielles désaffectées incorrectement. En conséquence, des centaines (peut-être des milliers) de lieux contaminés existent dans tout le pays.

En 1989, reconnaissant l'énormité du problème, le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) a établi le PNALC avec les quatre objectifs suivants:

- appliquer le principe du «pollueur payeur» au nettoyage des lieux contaminés;
- fournir des fonds gouvernementaux pour le nettoyage des lieux contaminés «orphelins» à risque élevé;

- encourager l'industrie à développer et à démontrer des technologies novatrices en matière de nettoyage; et
- mettre au point des moyens scientifiques pour s'assurer que les lieux contaminés sont traités de façon à protéger la santé humaine et l'environnement.

À Conservation et Protection, la prestation du programme est vraiment une affaire de famille. Elle puise à l'expertise de huit secteurs de l'organisation, notamment le Bureau de la gestion des déchets, la Direction du développement des technologies, la Direction de la santé des écosystèmes et les cinq bureaux régionaux de C et P. Un soutien est également offert par les communications, les services juridiques, les systèmes d'enquête et d'information, les affaires réglementaires et l'intégration des programmes.

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux ont engagé 200 millions de dollars pour nettoyer les sites orphelins et 50 millions de dollars pour des projets de développement et de démonstration de technologies. Chaque province ou territoire peut partager le budget de

125 millions de dollars du gouvernement fédéral selon la taille de sa population. À cette fin, des accords bilatéraux ont été signés ou le seront sous peu avec toutes les provinces et les territoires. À ce jour, 27 projets ayant trait aux sites orphelins ont été complétés ou sont en voie de l'être; 23 projets de développement et de démonstration de technologies ont commencé ou sont terminés. Des progrès considérables ont également été réalisés dans l'élaboration de la législation et des règlements. La Colombie-Britannique, l'Alberta, le Manitoba, l'Ontario, le Québec et les Territoires du Nord-Ouest ont renforcé leurs pouvoirs afin d'appliquer le principe du pollueur payeur aux lieux contaminés. Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ont commencé à travailler dans ce domaine.

De même, Environnement Canada a engagé 25 millions de dollars sur cinq ans pour aider les autres ministères du gouvernement fédéral à déterminer, évaluer et assainir les lieux contaminés à risque élevé sur les terres fédérales de la Couronne. Des études à frais partagés ont été réalisées sur 117 sites fédéraux et l'assainissement de sept d'entre eux a commencé en 1992-1993.

Pour aider à évaluer, à classer et à déterminer les niveaux de nettoyage appropriés des lieux, le CCME a publié un système national de classification et des critères nationaux provisoires sur la qualité de l'environnement des lieux contaminés, et il publiera d'autres documents d'orientation au cours de la prochaine année et demie ayant trait à l'échantillonnage, à l'analyse et à l'évaluation des risques que présentent les lieux contaminés.

Tom Foote
Lieux contaminés
(819) 953-1117

TOURNOI DE TENNIS

Trois fois bravo à tous ceux qui ont participé au tournoi de tennis en double du bureau de C et P le 26 août 1993, à 32° C, l'après-midi le plus chaud de l'année. Le tournoi s'est déroulé au West Ottawa Tennis Club et le thème était «Lou Yumlou Frugal Farewell Tour». Lou a terminé son affectation à la Division des transports de la DPI, et tous lui souhaitent beaucoup de succès dans ses nouvelles entreprises.

Si vous êtes intéressés à participer la prochaine fois, les tournois ont habituellement lieu deux fois par année et ils sont organisés par Bill Wong, Bert Titcolm et Tom Furmanczyk. Pour obtenir une liste des survivants et des gagnants du tournoi de cet été, vous pouvez communiquer avec Bert au (819) 953-1132.





ALLÉES ET VENUES

Administration centrale

- **James Riordan**, (819) 953-3353, s'est joint au Service de protection de l'environnement en qualité de directeur intérimaire du Bureau national de la prévention de la pollution. Auparavant à l'écocivisme, il mettra l'accent sur la promotion du processus ARET à intervenants multiples, cadre stratégique de prévention de la pollution et sur le plan d'action ministériel. Il continuera en même temps d'offrir une orientation fonctionnelle aux activités d'écocivisme de C et P.
- **Claude Fortin**, (819) 994-7752, est passé de la Division des évaluations des produits chimiques au Bureau national de prévention de la pollution. Il fournira un soutien scientifique et des conseils d'expert, assurant au départ le travail amorcé dans le cadre du processus ARET, et il représentera Environnement Canada dans le cadre d'un projet à intervenants multiples visant à déterminer les substances à éliminer.
- **Marcus Ballinger**, (819) 994-2640, est la personne choisie par C et P pour un stage en gestion. Sa première affectation est au Bureau national de prévention de la pollution où il travaillera au cadre stratégique et au plan d'action ministériel de prévention de la pollution. Marcus a développé une expertise en géologie, en affaires et en ressources environnementales. Il a travaillé pour Emploi et Immigration et, plus récemment, il enseignait au Centre de formation environnementale au Niagara College.
- **Wayne Sullivan**, (819) 994-6593, s'est joint au Bureau national de prévention de la pollution à titre d'ingénieur de projet. Auparavant à la Gestion des déchets, Wayne offrira au bureau un soutien d'ingénierie, mettant l'accent sur les réussites de prévention de la pollution industrielle.

Il fera également partie d'une équipe chargée de mettre en oeuvre le plan de prévention de la pollution ministériel et il a hâte de travailler avec le personnel de prévention de la pollution de tout le Canada.

Région du Pacifique et du Yukon

- **Brian Wilson** a assumé le poste de directeur régional, Conservation de l'environnement, et **Vic Niemela** a assumé le poste de directeur régional, Protection de l'environnement. Ce transfert assurera une meilleure intégration des deux directions proposées pour l'été prochain. Il assurera également la continuité de la direction avant d'entamer l'intégration régionale et la décentralisation ministérielle.

LETTRES À LA RÉDACTRICE EN CHEF

Parlons vert publiera votre lettre signée à la rédactrice en chef, à condition qu'elle soit dans les limites du bon goût et du droit canadien.

N'hésitez pas à nous écrire.



Coordonnateurs régionaux...

Région de l'Atlantique

John Gray (902) 426-1923

Région du Québec

Thérèse Drapeau (514) 283-2343

Région de l'Ontario

Margaret Porter (416) 973-1064

Région de l'Ouest et du Nord

Thérèse Ouellet (403) 468-8040

Région du Pacifique et du Yukon

Linden Carroll (604) 666-6805

PARLONS VERT LIGNES DIRECTRICES À L'INTENTION DES COLLABORATEURS

Parlons vert est un bulletin bilingue publié chaque trimestre par le Service de protection de l'environnement (SPE). Des numéros spéciaux sont publiés au besoin. *Parlons vert* offre de brefs comptes rendus des activités du SPE à l'AC et dans les bureaux régionaux.

Propositions d'articles...

Vous avez une réussite, un article ou une idée de chronique dont vous aimeriez qu'il soit question?

Parlons vert apprécie vos commentaires, opinions et idées d'articles. Les articles doivent mettre en lumière les activités et les réalisations du SPE, ainsi que des employés du SPE et les questions d'intérêt associées au travail.

Les documents doivent être dactylographiés et ne pas dépasser deux pages, double interligne. On doit inclure le nom et le numéro de téléphone du représentant du ministère pour chaque article ou sujet soumis de sorte que les lecteurs de *Parlons vert* puissent obtenir plus d'informations directement de l'auteur. Les propositions peuvent être transmises par le système DOTS (EPBULLETIN), par la poste (disquette WordPerfect 5.1) ou par télécopieur (953-3173). Les photographies, découpages et dessins sont toujours les bienvenus et seront utilisés chaque fois que possible.

Échéances des articles...

Numéro d'hiver - 15 octobre

Numéro du printemps - 15 janvier

Numéro d'été - 15 avril

Numéro d'automne - 15 juillet

Rédacteur en chef...

François Guimont

Rédactrice...

Janet Fewster (819) 997-2037

Adresse Postale...

Parlons vert
Division de l'intégration des programmes, SPE
Environnement Canada
351, boul. Saint-Joseph
11e étage, PVM
Ottawa (Hull), Ontario
K1A 0H3